

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOLLOT

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2013

Le Lundi Sept Octobre Deux Mil Treize à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de DOLLOT sous la présidence de Madame Janine LACZAK, Maire, à la suite d'une seconde convocation adressée le 3 octobre 2013, faute de quorum à la séance du 30 septembre 2013.

Convocation adressée le 3 octobre 2013

**Présents :** Mesdames Catherine BAUBAND, Annie BROUTART, Christiane JONARD, Janine LACZAK, Delphine SOREL, Monsieur Jean-Jacques NOËL,

**Absents excusés :** Monsieur Dominique DEBEAUVAIT, représenté par Monsieur Jean-Jacques NOËL  
Monsieur Sébastien POISSON, représenté par Madame Catherine BAUBAND  
Monsieur Paul-Émile BRUNET

**Absents non excusés :** Madame Stéphanie DELARCHE, Monsieur Claude BEZOUT

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Annie BROUTART

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2013

Le Maire indique que la somme totale du remboursement des frais de télécommunication et d'internet par le SIVOS Nord Est Gâtinais pour le premier semestre 2013 est de 404,36 € et non de 364,36 €. Le procès-verbal du 16 septembre 2013 est ensuite approuvé, à l'unanimité, avec la modification.

### DEVIS DU CABINET URBANENCE POUR LA REPRISE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Délibération n° 67/2013)

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de contrat du Cabinet URBANENCE pour l'achèvement du Plan Local d'Urbanisme de Dolot sans reprise de l'arrêt de projet et sans enquête publique complémentaire pour un montant de 5 880,00 € HT.

La plus grande partie du travail ayant été réalisée par l'urbaniste CALLEDE, la mission du Cabinet URBANENCE consistera à finaliser le PLU sans remettre en cause les études et procédures antérieures sur la base des documents d'ores et déjà établis.

Une phase préparatoire à l'approbation est nécessaire par :

- Une analyse des documents et la rédaction d'une note de synthèse éclairant les élus sur les modifications à apporter avant approbation (autre que celle portant sur le projet d'abattoir)
- Une réunion de présentation et explication de la note

Le bureau d'études doit en effet analyser les avis des personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique en parallèle des documents du PLU.

La seconde phase comprend la reprise des documents et la remise informatique du dossier à la commune avec les modèles de procédure pour approbation en Conseil Municipal. Le Cabinet devra reprendre certaines cartographies qui n'apparaissent pas sur les documents ou qui ne sont pas modifiables en l'état, et le zonage nécessite d'être actualisé pour être conforme à la forme présentée à l'arrêt.

L'étude ne comprend toutefois pas la reprographie des documents.

Madame Delphine SOREL s'interroge pour savoir si la phase 1 prévu dans le contrat présenté est réalisée.

Le Maire indique que non puisque le précédent contrat signé avec le Cabinet avait simplement pour objet de réaliser un audit du PLU.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 5 voix POUR (Mesdames Catherine BAUBAND, Annie BROUTART, Christiane JONARD, Delphine SOREL, Monsieur Sébastien POISSON), 1 voix CONTRE (Madame Janine LACZAK) et 2 ABSTENTIONS (Messieurs Dominique DEBEAUVAIT et Jean-Jacques NOËL), DÉCIDE de reprendre les étapes d'achèvement du Plan Local d'Urbanisme conformément aux dispositions arrêtées par délibération n° 66/2013 en date du 16 septembre 2013,

RETIENT le Cabinet URBANENCE de REAU pour un montant de 5 880,00 € HT,  
AUTORISE le Maire à signer le contrat,  
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2013 à l'article 202.

Monsieur Jean-Jacques NOËL rappelle que le Cabinet a envoyé un courrier concernant la taxe d'aménagement conseillant d'en revoir le taux pour certain secteur.  
Ce point va être revu avec le Cabinet.

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Prochain scrutin**

Le Maire indique que les élections municipales se dérouleront les :

- Dimanche 23 mars pour le 1<sup>er</sup> tour
- Dimanche 30 mars pour le 2<sup>nd</sup> tour

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai 2014.

### **Tour de table**

- Madame Annie BROUTART signale que le tuyau d'évacuation du chauffage du logement communal n'est pas gainé et s'interroge sur les responsabilités du propriétaire et du locataire en cas d'incendie. Le Conseil Municipal est surpris que le gainage ne soit pas fait par l'installateur. Le Maire indique que la commune va se rapprocher de l'entreprise BROUSSET pour voir ce qui peut être fait.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Ainsi fait et délibéré à Dollot, les jour mois et an que dessus

Le Maire

le Secrétaire de Séance



A handwritten signature in black ink, which appears to read "A. Broutart", is written over a horizontal line.